
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 janvier 2016 à 18h30,
Au siège de GRAND LAC

PRESENTS : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Marie-Alix BOURBIAUX
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
3	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
4	AIX LES BAINS	T	Jérôme DARVEY	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
5	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
6	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
8	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	
9	AIX LES BAINS	T	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
10	AIX LES BAINS	T	Jean-Jacques MOLLIE	
11	AIX LES BAINS	T	Nathalie MURGUET	
12	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Noël DAMIEN
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Monique BELLE
14	BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
16	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
17	DRUMETTAZ CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
18	GRESY SUR AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
19	GRESY SUR AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
20	GRESY SUR AIX	T	Didier FRANCOIS	
21	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	Pouvoir de Robert COLICCI
22	MOUXY	T	Salvator FAZIO	
23	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
24	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
25	PUGNY CHATENOD	T	Marc MORAND	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
26	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
27	SAINT OFFENGE	T	Daniel DE MEDTS	
28	SAINT OFFENGE	T	Christophe PAPIN	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

29	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après l'approbation du compte rendu et avant la 1 ^{ère} délibération
30	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
31	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	Pouvoir de Nicolas CHAPUIS
32	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
33	VOGLANS	T	Martine BERNON	

ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS Isabelle MOREAUX JOUANNET
AIX LES BAINS Claudie FRAYSSE
AIX LES BAINS Jean-Marc VIAL
AIX LES BAINS Jean-Claude CAGNON
AIX LES BAINS Marie-Alix BOURBIAUX
AIX LES BAINS Serge GATHIER
AIX LES BAINS Véronique DRAPEAU
BOURDEAU Monique BELLE
LE BOURGET DU LAC Pierre HOCHARD
LE BOURGET DU LAC Françoise CARON
LE BOURGET DU LAC Noël DAMIEN
BRISON SAINT INNOCENT Florence DUNOYER
DRUMETTAZ CLARAFOND Nicolas JACQUIER
MERY Eudes BOUVIER
MERY Nathalie FONTAINE
LE MONTCEL Robert COLICCI
PUGNY CHATENOD Jean-Guy MASSONNAT
TREVIGNIN Nicolas CHAPUIS
VIVIERS DU LAC Robert AGUETTAZ
VIVIERS DU LAC Martine SCAPOLAN

Autres présents non votants :

GRAND LAC GOUDOUNEIX Michel
GRAND LAC GIMOND Frédéric
GRAND LAC REVOL Martine
GRAND LAC VERDENAL Olivier
GRAND LAC GRAVIER Françoise
GRAND LAC COSTA DE BEAUREGARD Estelle
GRAND LAC QUAY THEVENON Eléine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 140 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations.

Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 33 présents (33 titulaires), et 48 votants.

Jean-Marc Drivet est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION

N° : 20 Année : 2016

Exécutoire le : 19 JAN. 2016

Affichée le : 19 JAN. 2016

Visée le : 18 JAN. 2016

FINANCES

Amicale du Personnel de Grand Lac Attribution de la subvention 2016

Monsieur le président rappelle à l'assemblée le rôle de l'Amicale du Personnel dans la mise en œuvre de la politique sociale de Grand Lac et la subvention versée annuellement par la CALB l'adhésion au CNAS et la participation à des activités familiales, culturelles et sportives.

La convention qui définit les conditions de calcul et les modalités de versement de la participation a été signée en 2014 pour une durée de 3 ans.

Celle-ci comprend une participation forfaitaire par agent arrêtée au 1^{er} janvier 2016 à 62,00 euros, montant stable et inchangé depuis 2009 et une prise en charge de la cotisation du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Pour l'année 2016, la subvention prévisionnelle de l'APCALB sera versée dans la limite de 40 000 euros. A titre indicatif, selon les conditions de la convention précitée, et sur la base de 126 adhérents au 31 décembre 2015, le calcul de la participation est le suivant :

- Participation forfaitaire : 62,00 x 126	=	7 812 euros
- Participation CNAS : 211,29 x 1,10 x 126	=	29 285 euros
		<hr/>
	Soit	37 097 euros

Les crédits sont ouverts au chapitre 65, compte 65742, service 190.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le versement de la subvention précitée pour l'année 2016,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 60
- Présents : 32
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Amicale de personnel de Grand Lac - Attribution de la subvention 2016

Date de transmission de l'acte : 18/01/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 18/01/2016

Numéro de l'acte : d1243 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160114-d1243-DE

Date de décision : 14/01/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations